

# Projet de loi de finances 2013

Dossier de presse



ministère  
éducation  
nationale



# Plus de 43 000 recrutements et deux concours externes

---

## 2013 marque le début de la refondation de la formation initiale des enseignants

### > Pour remplacer les départs des enseignants en 2013, 22 100 postes sont ouverts aux concours de recrutement externe :

- Comme les années précédentes, ces concours sont destinés aux étudiants en cours de deuxième année de master
- Les épreuves d'admissibilité ont lieu à l'automne 2012 et les épreuves d'admission en juin 2013
- Il est prévu, pour les candidats admissibles, un renforcement de l'offre de stage au cours du second semestre de la deuxième année de master, avant les épreuves d'admission
- Les étudiants admis seront affectés et en poste à la rentrée 2013
- Ils bénéficieront d'une décharge d'au moins 3 heures permettant un accompagnement de la prise de poste renforcé par rapport à la rentrée 2012

### > Un second concours sera organisé, en juin 2013, afin de recruter les enseignants destinés à pourvoir les postes à la rentrée 2014 :

- 21 350 postes seront ouverts
- Dans le cadre d'un dispositif transitoire, le concours sera ouvert aux étudiants en première année de master
- La date des épreuves d'admissibilité est anticipée à juin 2013 ; les épreuves d'admission auront lieu en juin 2014
- Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) seront, au sein de l'université, l'opérateur de formation de l'État en faveur des enseignants et des étudiants qui se préparent aux concours de l'enseignement
- Un stage en responsabilité sera proposé au cours de l'année de M2 à ces étudiants. Le service d'enseignement demandé sera à temps partiel
- Les lauréats seront affectés et en poste à la rentrée 2014

---

## En tout, ce sont plus de 43 000 étudiants qui seront recrutés en 2013

### > L'organisation de deux concours est un préalable à la refondation de la formation initiale :

- Ces recrutements assurent le remplacement de la totalité des départs à la retraite pour les rentrées 2013 et 2014 : ils permettent d'arrêter les suppressions d'emplois
- L'ouverture d'un deuxième concours permet de recréer l'année de formation des maîtres

### La nécessaire réforme de la formation initiale

En 2009, la réforme dite de la « masterisation » a entraîné la suppression de l'année de stage des futurs enseignants. Cela a eu pour conséquence de placer les nouveaux titulaires devant des classes sans qu'ils aient auparavant reçu de véritable formation pédagogique. Toutes les études montrent que la performance du système scolaire repose essentiellement sur la qualité des pratiques d'enseignement sur le terrain et que les progrès des élèves dépendent de manière significative des compétences de leurs enseignants. La suppression de l'année de stage n'a donc pas été menée dans une logique pédagogique, mais uniquement dans une logique de réduction des emplois de la fonction publique. Afin de poser de nouvelles fondations saines pour notre système éducatif, c'est cette première réforme d'envergure qu'il convient de mener.

---

## Ces recrutements correspondent en 2013 à la création de 8 281 équivalents temps plein (ETP) qui se décompose ainsi :

- Création de 11 476 équivalents temps plein (ETP) de stagiaires dans le cadre de la réforme de la formation initiale
- Suppression des supports au recrutement d'étudiants stagiaires en deuxième année de master pour des activités d'enseignement
- Augmentation des moyens au titre des aménagements de service pour les stagiaires (décharges)

# Des moyens budgétaires pour un encadrement renforcé des élèves

## Dans l'enseignement

L'accueil des élèves sera à la rentrée 2013, assuré dans de bonnes conditions. Pour la première fois depuis plusieurs années, **les taux d'encadrement ne diminueront pas.**

**Le potentiel de remplacement** sera renforcé dans les académies qui étaient structurellement déficitaires.

### > Dans le premier degré

L'effort portera sur l'accueil des moins de trois ans et sur le renforcement des écoles scolarisant les publics les plus fragiles scolairement et socialement (« plus de maîtres que de classes »).

**Pour la scolarisation des moins de trois ans**, l'accent sera mis sur les zones d'éducation prioritaire les moins bien pourvues en capacités d'accueil.

**Les moyens consacrés à l'objectif « plus de maîtres que de classes »** permettront dans les secteurs les plus fragiles d'accompagner des organisations pédagogiques innovantes, nécessaires pour améliorer significativement les résultats scolaires.

### > Dans le second degré

Les moyens seront prioritairement consacrés aux collèges et aux lycées professionnels.

**Pour les collèges**, les moyens supplémentaires doivent permettre de répondre à l'hétérogénéité des publics par la mise en place de dispositifs pédagogiques adaptés et de parcours favorisant la réussite des élèves. Les collèges les plus défavorisés feront l'objet d'une attention particulière.

**Pour les lycées professionnels**, le renforcement des capacités d'accueil est rendu nécessaire dans les académies où l'offre de formation ne permet pas d'accueillir tous les jeunes et, de façon générale, sur tout le territoire pour apporter des réponses au défi du décrochage scolaire.

## Accompagnement des élèves et fonctionnement des établissements

**L'ensemble des départs définitifs seront remplacés. Par ailleurs, 500 emplois seront créés à la rentrée 2013. Ils permettront de renforcer :**

**Les emplois d'auxiliaires de vie scolaire**, faisant suite à la création des 1 500 AVS-i de la rentrée 2012. Ces créations s'inscrivent dans une politique continue d'amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

**Les emplois d'administratifs pour améliorer le pilotage des établissements et des services académiques.** Cet effort était rendu nécessaire après plusieurs années de fragilisation des différents services, qui ont conduit à une détérioration du service rendu aux élèves, aux familles et aux personnels.

**Les emplois de la filière médico-sociale pour répondre aux besoins fortement exprimés par les écoles et les établissements,** notamment pour renforcer l'accompagnement des élèves les plus défavorisés socialement.

---

À ces moyens s'ajouteront chaque année  
les 6 000 emplois d'avenir professeur  
qui effectueront des missions d'appui éducatif  
en établissement.

# Renforcer l'accompagnement des élèves

---

## L'accompagnement social des élèves

Le ministère de l'éducation finance des bourses nationales d'étude destinées aux familles défavorisées lorsque leurs enfants sont inscrits dans un établissement du second degré : il s'agit des bourses de collège (148 M€) et des bourses de lycée (365 M€).

Des aides complémentaires à ces deux dispositifs principaux sont accordées en fonction de la formation suivie par l'élève, de ses résultats scolaires ou de sa situation (bourses au mérite, prime à l'internat, bourses d'enseignement d'adaptation, exonérations de frais de pension)

> **Les crédits prévus pour 2013 au titre des bourses augmentent en raison de l'augmentation du nombre des élèves et de la revalorisation de 1,75 % des taux de bourses à la rentrée 2013. Au total, le ministère consacre plus de 600 M€ à ces dispositifs.**

---

## L'accompagnement des élèves en situation de handicap

On recensait 210 400 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu scolaire ordinaire public et privé à la rentrée 2011, contre 201 400 en 2010 et 187 500 en 2009.

Le ministère attribue des aides collectives ou individuelles. Des personnels sous statut d'assistant d'éducation ou des personnes titulaires d'un contrat aidé assurent l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

**Dans les établissements scolarisant des élèves en situation de handicap au sein de dispositifs collectifs**, l'accompagnement est assuré par des auxiliaires de vie scolaire « collectifs » (AVS-co). **La dotation consacrée aux auxiliaires de vie scolaire chargés d'un accompagnement collectif est revalorisée en 2013 et s'élève à 56 M€.**

D'autres personnels ont pour mission exclusive **l'aide individualisée** auprès d'élèves en situation de handicap pour lesquels cette aide a été reconnue nécessaire par la commission des droits et de l'autonomie au sein de maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). **À la rentrée 2012, 1 500 auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-i) supplémentaires ont été recrutés afin de couvrir les besoins d'accompagnement prescrits par les MDPH.**

Par ailleurs, pour répondre aux besoins prévisibles en matière d'accompagnement et améliorer intégralement la qualité de la prise en charge des élèves, des auxiliaires de vie scolaire « mutualisés » (AVS-m, ex-assistants de scolarisation) ont été recrutés à la rentrée 2012. **Les sommes consacrées à ce dispositif progressent considérablement pour s'établir à 110 M€ en 2013.**

**Des subventions sont également allouées aux associations** qui recrutent des auxiliaires de vie scolaire au terme de leur contrat avec l'éducation nationale, lorsque la continuité de l'accompagnement est nécessaire à l'élève en raison de la nature particulière de son handicap.

Enfin, les crédits dédiés à **l'insertion des élèves handicapés** sont également maintenus, à hauteur de 16 M€ (ils financent le plan Handiscol et la formation des auxiliaires de vie scolaire).

---

## La vie scolaire

À la rentrée 2012, 100 emplois de conseiller principal d'éducation ont été créés et 2 000 assistants d'éducation supplémentaires ont été recrutés pour assurer principalement des fonctions de surveillance.

500 assistants de prévention et de sécurité ont également été recrutés et affectés dans les établissements les plus exposés aux incivilités et aux violences, en complément du travail des équipes de vie scolaire et des équipes mobiles de sécurité.

**> Le budget 2013 intègre l'effet en année pleine de ces mesures décidées pour la rentrée 2012.**

# Les dépenses de fonctionnement et d'intervention

## Une augmentation du budget de fonctionnement et d'intervention de 130 M€ en 2013

Le budget hors masse salariale des personnels rémunérés directement par le ministère de l'éducation nationale s'élève à 3,84 Md€ en LFI 2012. Il augmente de 130 M€ en 2013, pour arriver à 3,97 Md€ et devrait rester inchangé à ce niveau jusqu'en 2015.

> Cette augmentation prévue en 2013 permet notamment de couvrir la progression automatique du coût de certains dispositifs.

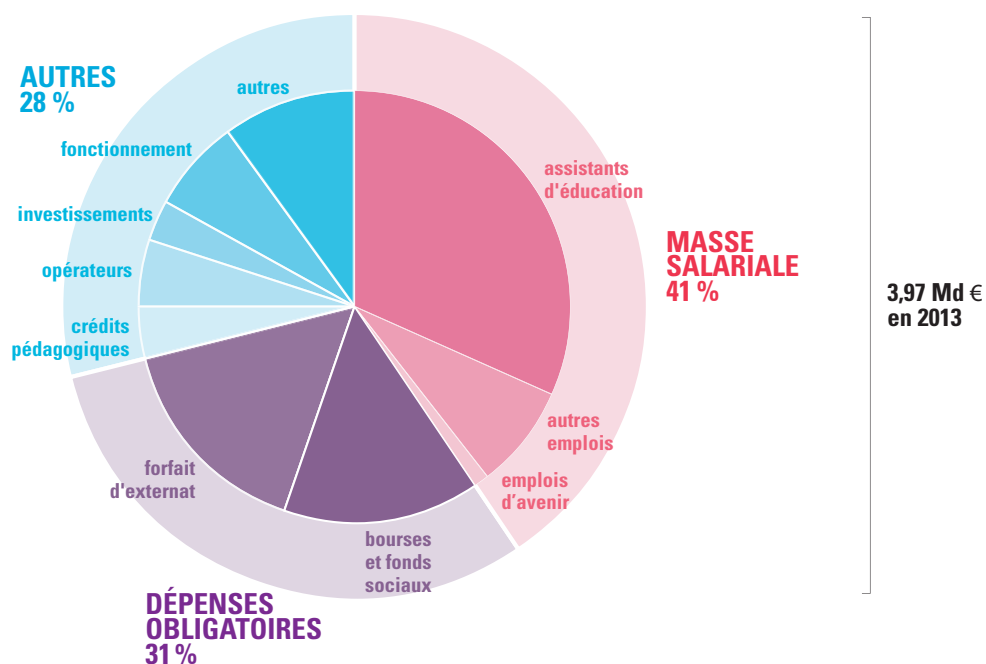
Ces dépenses sont en effet composées de 41 % de masse salariale (54 700 assistants d'éducation, 33 100 contrats aidés, 2 200 auxiliaires de vie scolaire-collectifs, 4 300 auxiliaires de vie scolaire-mutualisés) ou 56,5 % si l'on inclut le forfait d'externat, sur laquelle la hausse du SMIC a automatiquement un impact.

Par ailleurs, l'impact de la démographie des élèves sur les bourses ou encore la hausse de la cotisation retraite des agents des opérateurs entraînent une augmentation spontanée de ce type de dépenses.

> D'autre part, un certain nombre de dépenses présentent un caractère obligatoire

C'est le cas des bourses sur critères sociaux (600 M€ soit 16,1 %). La revalorisation du forfait d'externat (615 M€) est également obligatoire.

Répartition des autres dépenses du ministère de l'éducation nationale en 2013





Pour préserver les dépenses d'action sociale et d'accompagnement des élèves en situation de handicap, tout comme la formation continue des maîtres et la dotation consacrée au numérique, les dépenses de fonctionnement courant sont soumises à des économies sur l'ensemble du triennal.

## Le financement des priorités présidentielles

**Le budget 2013 finance la création de 6 000 emplois d'avenir professeur en 2013.** Les emplois d'avenir professeur sont ouverts aux étudiants boursiers dès la deuxième année de licence et ont une durée de trois ans. Les étudiants bénéficieront d'une aide financière et effectueront, avec l'accompagnement d'un tuteur, des missions rémunérées dans des écoles et des établissements du second degré. En contrepartie, les étudiants concernés s'engageront à se présenter, au terme de ces trois années, à un concours de recrutement d'enseignants organisé par l'État.

L'association d'une bourse de service public (financée par le ministère de l'éducation nationale) et de la rémunération apportée par l'emploi d'avenir professeur permettra, en s'ajoutant aux bourses sur critères sociaux, de garantir un revenu moyen total de l'ordre de 900 euros par mois. Il s'agit donc également d'une mesure très favorable au pouvoir d'achat des étudiants. Le financement relevant du ministère de l'éducation nationale s'élève à 31 M€.

**900 €** revenu moyen mensuel  
des emplois d'avenir professeur

**Rémunération  
nette mensuelle**

ministère de l'éducation nationale  
ministère de l'emploi

**402 €**

**Bourses sur critères  
sociaux en moyenne  
sur 12 mois**

ministère de l'enseignement  
supérieur

**281 €**

**Complément  
bourses de  
service public**

ministère de  
l'éducation nationale

**217 €**

**Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) sont également soutenues.** Ces technologies permettent la mise en œuvre d'une politique de développement des usages du numérique dans les établissements scolaires : production de ressources numériques éducatives à forte plus-value technologique à destination des élèves et des enseignants, manuels scolaires numériques, environnements virtuels d'apprentissage, enseignement à distance... Leur dotation progresse pour s'élever à hauteur de 10 M€.

---

## Des économies nécessaires sur le fonctionnement

### > Pour financer les priorités décidées par le Président de la République des efforts seront réalisés sur les dépenses de fonctionnement.

La nécessaire maîtrise de ces dépenses a bien été intégrée par les services de l'éducation nationale, au niveau central comme au niveau déconcentré. Par exemple, le fonctionnement courant du ministère se voit appliquer une baisse de 5 % en 2013. Pour ce qui concerne la bureautique, par exemple, le coût par poste de travail diminuera grâce à la poursuite de la politique ministérielle de regroupement des achats informatiques.

En matière de gestion immobilière, le regroupement de structures sur des sites appartenant à l'État devrait permettre de se rapprocher de l'objectif cible fixé par France Domaine de 12 m<sup>2</sup> par agent (le ratio cible est estimé à 12,8 m<sup>2</sup> par agent en 2015 contre 16,7 m<sup>2</sup> en 2009).

La gestion des ressources humaines présente déjà de bons résultats : le taux d'encadrement gérants/gérés du ministère de l'éducation nationale est de 7 agents gérants pour 1 000 agents gérés et payés.

### > Les opérateurs seront également soumis à des économies de fonctionnement : leurs dépenses de fonctionnement sont également réduites à hauteur de 2 M€.

# Évolution triennale du budget du ministère de l'éducation nationale

## Le budget 2013-2015

Le budget 2013-2015 du ministère de l'éducation nationale reflète la priorité accordée à la jeunesse, notamment à travers l'enseignement.

Le ministère de l'éducation nationale bénéficie ainsi d'un budget atteignant 62,7 milliards d'euros en crédits de paiement dès 2013 (+ 1,8 Md€ soit + 2,92 % par rapport à 2012), 63,6 milliards d'euros en 2014 (+ 1 Md€ soit + 1,5 % par rapport à 2013) et 65,1 milliards d'euros en 2015 (+ 1,5 Md€ soit 2,4 % par rapport à 2014).

**La progression sur l'ensemble de la période atteint + 4,2 milliards d'euros soit près de + 7 % par rapport à 2012.**

Total courant (en Md€)	LFI 2012	PLF 2013	2014	2015	Évolution 2012/2015
Mission enseignement scolaire (MIES)	62,21	64,01 + 2,89 %	64,96 + 1,49 %	66,5 + 2,37 %	+ 4,29 Md€ + 6,89 %
Ministère de l'éducation nationale (MEN)	60,91	62,69 + 2,92 %	63,62 + 1,49 %	65,13 + 2,38 %	+ 4,22 Md€ + 6,93 %
Budget MEN hors cotisation retraite	44,29	44,57 + 0,6 %	44,95 + 0,85 %	45,41 + 1 %	+ 1,12 Md€ + 2,55 %

## Priorité aux créations de postes

Ces moyens vont permettre non seulement de remplacer tous les départs d'enseignants aux rentrées 2013, 2014 et 2015, mais aussi de créer des emplois pour restaurer l'année de formation initiale des enseignants à partir de la rentrée 2013 et d'augmenter de 500 les personnels d'accompagnement et de suivi des élèves (auxiliaires de vie scolaire, personnels médico-sociaux) et de personnels administratifs.

En intégrant le remplacement de tous les départs d'enseignants et la création de ces emplois nouveaux, cela correspond à une augmentation totale très importante des recrutements par concours externe au total sur la période. **Dès 2013, le nombre de postes ouverts aux concours enseignants devrait s'élever à plus de 43 000.**

## Maîtrise du budget de fonctionnement et d'intervention

S'agissant des autres dépenses de la mission, elles progressent de 130 M€ de 2012 à 2013, soit + 3,2 %. La mission contribue par ailleurs à l'effort collectif de maîtrise des finances publiques en stabilisant les dépenses hors personnel sur 2014 et 2015 au niveau prévu pour 2013.